

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE - PRÉSIDENT COMMUNAUTÉ DE
RECREA BRIARE - DIRECTEUR RECREA BRIARE
RECREA BRIARE - DIRECTRICE RECREA BRIARE
SAUR - SAUR

Dossier suivi par : Laëtitia PAJADON

Téléphone : 02.38.77.31.40

courriel : laetitia.pajadon@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE BRIARE**

Date du prélèvement : **04/03/2024**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-EV

N° de prélèvement(s) : 00159900 00159901 00159902 00159903

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN	SPA
Heure du prélèvement				11h50	12h10	12h42	11h30
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,4	7,4	7,3	7,4
Chlore libre	mg(Cl2)/L	-	-	2,0	1,7	1,8	1,2
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,0	0,9	1,0	0,6
Chlore total	mg(Cl2)/L	-	-	2,2	2,1	2,1	1,7
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	0,6	-	0,2	0,4	0,3	0,5
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	<10	<10	<10	<10
Fréquentation instantanée		-	-	3	0	10	2
Température de l'eau	°C	-	-	28,5	28,5	28,5	
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0	0
Température de l'eau bain à remous	°C	36	33				30,9

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN	SPA
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	1	1	1	1
Pseudomonas aëruginoza par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	100	97	100	49
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	4,3	4,4	4,5	4,3
Légionella pneumophila sp (L)	UFC/L	-	-				0

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des bassin est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Signé à Orléans le 29 mars 2024

Pour la Directrice générale
Pour la Directrice départementale du Loiret
Le référent eaux potables et de loisirs


Nicolas BUCKENMEIER

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent